

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de GONNEVILLE EN AUGÉ**Séance du 17 décembre 2025**

Le 17 novembre 2025 à 19h30, le Conseil municipal, légalement convoqué le 10 décembre 2025 s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Harold LAFAY, Maire.

Présents : Mmes Marion LE GUEN, Aurore MOULIN, Emma JUMEL et Nadine ANDREANI et MM Harold LAFAY, Olivier IACAZZI, Jacques DROUET et Bernard GARREL.

Absentes excusées : Anne HARIVEL et Elisabeth MAY Absent : Cyril CLOUET

Pouvoirs : Anne HARIVEL à Emma JUMEL, Elisabeth MAY à Olivier IACAZZI

Secrétaire de séance : Olivier IACAZZI Début de la séance : 19h35

Présents : 8

Absent : 1

Absente excusée : 2

Pouvoir : 2

Votants : 10

Ordre du jour :

- Approbation Conseil du 17 novembre 2025
- Ouverture crédits investissement avant vote budget 2026
- Création d'un emploi non-permanent de catégorie A
- Adhésion Convention CEP niveau 1 et 2 avec le SDEC
- Rétrocession lotissement du Douet
- Retrait délibération chèques Cdhoc 2025-30
- Questions et informations diverses

1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 17 NOVEMBRE 2025

► **Vote : Unanimité des présents.**

2. OUVERTURE CREDITS INVESTISSEMENT

Le conseil peut voter une ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget qui sera retardé cette année du fait des élections municipales. Le montant est limité au 1/4 du budget d'investissement de l'année précédente, hors emprunts. C'est une précaution en cas de dépenses imprévues (matériel et voirie) mais le montant doit être estimé au plus juste de façon à ne pas impacter le BP26 dans lequel cette somme est inscrite automatiquement en besoin de financement

Montant budget 2025 au chapitre 21 = 66 624.84 € => Le quart représente 16 656 €

Montants proposés : 4 000 € au compte 212 et 3 000 € au compte 2158 pour un total de 7 000 €.

► **Vote : Unanimité des présents et représentés**

3. CREATION D'UN EMPLOI NON-PERMANENT DE CATEGORIE A

Le poste de catégorie A créé lors du conseil du 19/05/2025 ne correspond pas au CDD de 6 mois pendant la période de tuilage. Il faut en fait créer un emploi non permanent.

► **Vote : Unanimité des présents et représentés**

4. ADHESION CONVENTION CEP NIVEAU 1 ET 2 AVEC LE SDEC

Le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) a développé un service intitulé « Conseil en énergie partagé » (CEP) qui vise à accompagner les communes dans leur projet de rénovation. Elle doit faire l'objet d'une convention sur 2 niveaux :

Niveau 1 : vise à mettre en place un suivi des consommations des bâtiments communaux pour élaborer une stratégie de rénovation énergétique adaptée.

- Nombre de bâtiments : 4
- Coût du service : 500 € / an + 50 € / bâtiment / an, soit 700 €/an
- Aide du SDEC ENERGIE : 80 % (commune de catégorie C)

Soit une contribution de la collectivité de **140 € par an** sur une durée de **4 ans**.

Niveau 2 : vise à définir la stratégie de rénovation associée à certains de ses bâtiments.

Le bâtiment concerné par le CEP de niveau 2 est la **salle des fêtes**.

La durée d'adhésion au service de CEP niveau 2 est de **1 an** pour un coût de **1 100 €** après subventions.

► **Vote : Rejet avec 1 abstention et 9 Contre**

5. RETROCESSION LOTISSEMENT LE DOUET

L'aménageur VESTAM souhaiterait que l'acte de rétrocession soit finalisé pour pouvoir purger le remboursement des dépôts de garantie de chaque acquéreur, les frais notariés restant à sa charge.

Les travaux demandés ont été réalisés mais les réserves ne seront levées qu'à réception définitive des travaux. Le conseil décide de valider cette rétrocession quand la réception définitive des travaux aura été réalisée.

► **Vote : à surseoir**

6. RETRAIT DELIBERATION 2025-30 CHEQUES CADHOC 2025

La distribution de chèques Cadhoc a été jugée illégale par la Préfecture qui estime que cela représente un complément de rémunération. Il convient donc de d'annuler cette délibération.

► **Vote : Unanimité des présents et représentés**

7. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Implantation bornes de recharge sur le territoire de la commune aidée par le SDEC**
Le lieu reste à déterminer en fonction de la longueur maximale possible du câble et de la surface au sol (2 places de parking).
- **Organisations des vœux** : boitage, petits fours...
- **Cabinadons** : Cédric a fabriqué une cabinadons selon les souhaits de la commission. Une newsletter sera envoyée pour en informer les habitants
- **Point budget**
Le budget reste totalement maîtrisé au niveau des dépenses avec 68.64% en fonctionnement et 52.56% en investissement. Quant aux recettes, elles devraient être pratiquement être réalisées fin décembre.
- **Réunion Bouge ton coq, proposée le vendredi 6 février 2026.**

La séance est levée à 20h40

Le Maire, Harold LAFAY

Gonneville en Auge, le 17 décembre 2025

La secrétaire de séance : Olivier IACAZZI

17 décembre 2025	Signatures	Motif de non-signature
LAFAY Harold		
IACAZZI Olivier		
LE GUEN Marion		
MOULIN Aurore		
MAY Elisabeth		
HARIVEL Anne		
CLOUET Cyril		
ANDREANI Nadine		
GARREL Bernard		
DROUET Jacques		
JUMEL Emma		